

## biologiques

On parle de risque biologique en milieu professionnel lorsqu'une personne est susceptible d'être exposée, dans le cadre de son travail, à un ou plusieurs *agents biologiques* pouvant nuire à sa santé.

L'évaluation des risques retranscrite dans le Document Unique doit prendre en compte ce risque.

### *I- Définition du risque biologique*

Les agents biologiques sont des êtres vivants microscopiques et invisibles à l'œil nu.

On distingue 5 grandes familles :

**Bactéries** - *Champignons microscopiques* - **VIRUS** - *Parasites* - **Prions**

Le code du travail classe les agents biologiques en 4 groupes en fonction de l'importance du risque d'infection. Les agents des groupes 2, 3 et 4 sont considérés comme pathogènes (susceptibles de provoquer des maladies).

### *II- Mode de contamination*

L'agent infectieux pénètre dans l'organisme de quatre façons :

- ✓ Par **inhalation** (l'agent infectieux entre par les voies respiratoires)
- ✓ Par **contact** avec la peau ou les muqueuses (celle-ci est facilitée en cas de plaie)
- ✓ Par **inoculation** (piqûre avec une seringue abandonnée, ...)
- ✓ Par **ingestion** (en portant les mains ou un objet à la bouche)

Quelle que soit l'activité professionnelle concernée,  
la contamination va suivre une chaîne de transmission.

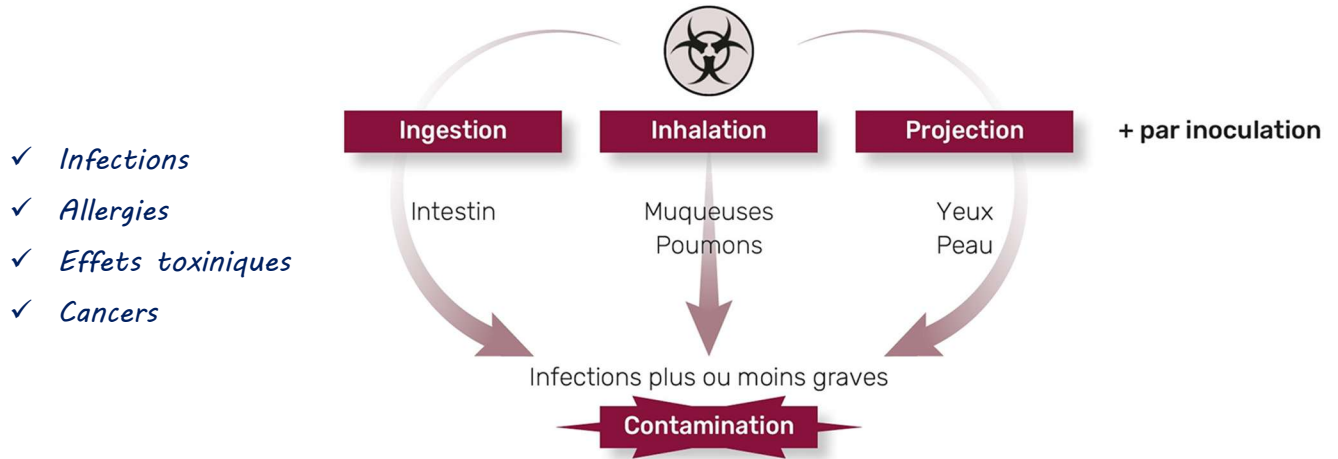
Cette chaîne est constituée de 5 maillons →



### III- Effets sur la santé

Les effets sur la santé sont très variables, ils dépendent notamment de l'agent biologique en cause, des conditions d'exposition et de certains facteurs individuels.

L'exposition à des agents biologiques peut entraîner **4 types de répercussions sur la santé** :



### IV- Exemples de métiers concernés

Accueil, guichet, enseignement Gouttelettes respiratoires, surfaces souillées

Santé, médico-social, petite enfance Sang, liquides, excréments, matériel piquant/coupant

Propreté urbaine, collecte déchets Déchets organiques, seringues, excréments, eaux usées

Espaces verts, voirie, environnement Fientes, tiques, rongeurs, boues d'épuration, eaux souillées

### V- Actions de prévention

La prévention du risque va consister à rompre le plus en amont possible la chaîne de transmission :

- ✓ **Agir sur le réservoir** : *Empêcher* la constitution d'un réservoir (nettoyer régulièrement pour éviter la prolifération des agents biologiques, *lutter* contre l'intrusion des insectes et des rongeurs...)
- ✓ **Agir sur la transmission** : *Améliorer* la ventilation de l'air des locaux de travail, limiter les projection (réduction de l'utilisation de jets d'eau à haute pression dans un environnement souillé), *limiter* la mise en suspension des poussières...
- ✓ **Agir au niveau des agents** : *Fournir* les équipements de protection individuelle adaptés (gants, vêtements de protection, lunettes, ...) et *former* les agents à leur usage, assurer le nettoyage régulier des vêtements de travail par la collectivité, mettre à disposition les moyens d'hygiène nécessaires (placards séparés pour vêtements de ville et de travail, douches, lavabos, toilettes), *sensibiliser* les agents sur le risque biologique...